\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable du pouvoir judiciaire

Gholamhossein Mohseni Ejei

**c/o** Ambassade d’Iran auprès de l’Union européenne

Avenue Franklin Roosevelt No. 15

1050 Bruxelles

Belgique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

**La défenseure des droits humains Sharifeh Mohammadi, âgée de 45 ans, risque d’être exécutée à la prison de Lakan, à Rasht, dans la province du Gilan, après avoir été condamnée à mort par la deuxième chambre du tribunal révolutionnaire de Rasht pour «rébellion armée contre l'État» (baghi) dans le cadre d'une décision transmise à ses avocats le 13 février**. En octobre 2024, la 39e chambre de la Cour suprême avait annulé sa condamnation pour «rébellion armée contre l'État» (baghi) et sa condamnation à mort, et avait transmis son dossier à une juridiction inférieure pour réexamen. Le 19 décembre 2024, Sharifeh Mohammadi a de nouveau été jugée lors d’une audience qui a duré 30 minutes dans le cadre d'un procès manifestement inique. Son avocat avait déposé une requête pour qu’elle puisse assister à l’audience en personne, mais elle a été rejetée par le tribunal et Sharifeh Mohammadi a dû se connecter depuis la prison pour une visioconférence qui a duré 20 minutes. Dans une interview accordée aux médias le 19 février, l’un des avocats de Sharifeh Mohammadi a souligné les vices de procédure ayant émaillé le nouveau procès, notamment le fait que les avocats n'aient pas reçu de notification de la date du procès dans un délai suffisant. En outre, Amnesty International a appris que le juge présidant la deuxième chambre est un proche parent de celui présidant la première chambre, qui a déclaré coupable et condamné à mort Sharifeh Mohammadi la première fois fin juin 2024. D’après ce que sait Amnesty International, elle va faire appel devant la Cour suprême.

Arrêtée arbitrairement début décembre 2023, Sharifeh Mohammadi a été interrogée par des agents du ministère du Renseignement au sujet de ses activités en faveur des droits humains, notamment pour avoir soutenu les droits des femmes et les droits des travailleurs et travailleuses, ainsi que l’abolition de la peine de mort, et pour avoir été membre du Comité de coordination pour la création d’organisations de travailleurs, qui milite en faveur des syndicats. Le 28 décembre 2023, elle a été transférée dans un centre de détention géré par le ministère du Renseignement à Sanandaj, dans la province du Kurdistan. D’après des sources fiables, les agents présents sur place lui ont infligé des actes de torture et d’autres mauvais traitements pour lui arracher des «aveux». Ils l’ont notamment frappée à plusieurs reprises au visage et à la tête pendant qu’elle avait les yeux bandés et elle a gardé des traces visibles de ces coups. Elle a été ramenée à la prison de Lakan fin février 2024.

**Je vous demande instamment de stopper tout préparatif en vue d’exécuter Sharifeh Mohammadi, d’annuler sa déclaration de culpabilité et sa condamnation à mort, et de la libérer immédiatement et sans condition, car elle est détenue uniquement en raison de ses activités pacifiques de défense des droits humains. Dans l’attente de sa libération, je vous appelle à lui permettre de recevoir les soins médicaux dont elle a besoin ainsi que des visites régulières de sa famille et de ses avocats; à la protéger contre tout nouvel acte de torture ou autre mauvais traitement; à ordonner une enquête indépendante, efficace et impartiale sur ses allégations de torture en vue de traduire en justice toute personne soupçonnée de responsabilité pénale pour ces agissements dans le cadre de procédures équitables et sans recourir à la peine de mort. Par ailleurs, je vous engage à instaurer sans délai un moratoire officiel sur les exécutions, en vue de l’abolition de la peine capitale.**

Veuillez agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Berne 6

Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch / Twitter/X: iraninbern